

REVUE DE PRESSE du 08 au 15 janvier 2012

La première partie de la Revue est évidemment consacrée au tsunami qu'a été l'arrêt (partiel) de la Cour d'Appel reconnaissant l'unicité GM-Président, et ses conséquences considérables.

La seconde partie relate les nombreux événements et articles qui font suite aux Conventions ULRF, au Sondage auprès de 4500 Frères et à l'annonce de la création du Rassemblement des Maçons Réguliers du Rite Standard d'Ecosse.

En troisième partie, sont regroupés les articles relatant les avatars à répétitions de Me Legrand.

Enfin classiquement, vous trouverez des articles Divers et non moins intéressants.

LES EVENEMENTS MAJEURS DE LA SEMAINE

VENDREDI 13 JANVIER.

LA COUR D'APPEL :

ELLE PROVOQUE UN TSUNAMI

ENNNOOOOORMME ! Le myosotis de Neustrie.

Adieu mon bon Stiff ! Le myosotis des Batignolles.

La cour d'appel donne raison aux arguments de FMR !!! Le myosotis PACA.

Stifani n'est plus GM de la GLNF depuis le 21 janvier 2011 ! Le myosotis Occitan.

Flash info... Le myosotis Ligérien.

Dehors ! Le myosotis de Rouvray.

L'adieu à la scène... FMR.

Zecchini n'a jamais été GMP ! Le myosotis Paris Grande Arche.

Stifani usurpe le titre de GM depuis un an. Le myosotis Maine-Atlantique.

Stifani sorti ! Merci FMR... Le myosotis province d'Aquitaine.

Tsunami à la cour d'appel ! Le myosotis Neuilly-Bineau.

...

Tels sont quelques-uns des titres qui font suite à l'arrêt en « pré dire » de la cour d'Appel, qui tous ont relevé cette partie essentiel de l'arrêt puisqu'il s'agit de l'un des tous premiers « Considérants » sur le fond:

« Considérant qu'il sera constaté préalablement que l'appellation « Grand Maître » n'est rien d'autre que la dénomination maçonnique de l'appellation « Président » elle-même étant la dénomination civile des mêmes fonctions ». En d'autres termes Bonnet blanc et Blanc bonnet !

Et tous de noter un autre paragraphe explicite s'agissant de Monsieur Stifani « **Qu'ayant démissionné le 21 janvier 2011, c'est donc en qualité de simple membre de ladite association qu'il intervient désormais en cause d'appel...** »

Très rapide comme toujours l'article [du blog - la Lumière](#) titre « [François Stifani n'est plus le GM d'après la Justice de la République](#) » et produit en quasi temps réel le texte de la cour d'appel : [CA 75 arrêt 13.01.2012 FMR c. GLNF](#).

Quelques morceaux choisis :

« Dans un arrêt rendu ce vendredi 13 janvier 2012 peu après 14 heures, la Cour d'appel de Paris a jugé que François Stifani n'est plus Grand Maître de la Grande Loge Nationale Française (GLNF) puisque les fonctions de Grand Maître et de Président sont identiques, la seconde étant la traduction profane de la première (et la première étant la traduction maçonnique de la seconde). Pour les trois magistrats de la Cour, François Stifani ayant démissionné de son mandat de président le 21 janvier 2011, il est donc redevenu un frère de base.

*La Cour d'appel de Paris va plus loin en affirmant que François Stifani n'est plus recevable dans la procédure au fond. **Je rappelle qu'il s'agit de l'appel contre la décision du TGI du 7 décembre 2010 qui a annulé l'AG du 16 octobre 2010** et qui contraignait la GLNF à organiser une nouvelle AG. Qu'une administratrice judiciaire (Me Monique Legrand) a été nommée le 24 janvier 2011, mais qu'elle n'a toujours pas organisé de nouvelle AG.*

***Pour une question de recevabilité dans la procédure de 11 frères de Nice, de Monaco, de Vence, de Mouhans Sartoux, de Golfe Juan et de Villefranche sur Mer, la Cour a renvoyé à une audience de mise en état le 2 février 2012** (ce qui signifie que l'on n'a plus de date pour le délibéré)... ».*

Naturellement, **François Stifani tente de réagir par l'intermédiaire de ses avocats** (dont le grand orateur) en occultant les « **considérants** » de l'arrêt qui les gênent, ce qui fait dire au [myosotis Isère-Savoie-Léman](#) que [les squatters de Pisan résistent](#) :

« ... Maître Jean-Michel Balo..., avocat de François Stifani dans cette instance et Grand Orateur de la GLNF, se dit totalement en désaccord avec ma lecture de l'arrêt de la Cour : « La Cour d'appel dit simplement qu'en sa qualité de Grand Maître, François Stifani n'a pas plus de pouvoir à agir en justice qu'un simple membre depuis qu'il a démissionné de sa fonction de président...

COUR D'APPEL : L'ULRF ET LE COLLECTIF FMR-MYOSOTIS TIRENT LES PREMIERES CONSEQUENCES DE L'ARRET EN « PRE DIRE ».

Reprise intégrale du [communiqué](#) :

« Quelles sont les conséquences juridiques et pratiques de l'Arrêt que vient de rendre la Cour d'Appel de Paris ce jour ?

La reconnaissance claire de l'identité des fonctions de Grand Maître et de Président de l'Association loi de 1901 GLNF entraîne immédiatement la nullité ou l'annulation de toutes les décisions prises par l'ensemble du gouvernement de l'obédience : François Stifani est depuis le 21 janvier 2011 un frère lambda, dont toutes les décisions sont nulles, et de nul effet.

- ✓ Les Officiers, Provinciaux ou Nationaux nommés depuis cette date n'ont plus ni charge, ni autorité. Les structures issues d'une gouvernance illégitime, tel le Grand Conseil n'ont aucune existence, en dépit des messages niant la réalité juridique que celui-ci s'obstine encore à publier aujourd'hui même dans Brèves, organe de communication de la GLNF dont il s'est indument approprié le contrôle.
- ✓ Les décisions de suspensions, radiations, retraits de Charte, démissions d'office, etc... sont toutes nulles et de nul effet, dès lors que prises par des personnages qui n'en avaient plus le pouvoir.

- ✓ François Stifani va devoir rendre des comptes sur les dépenses engagées avec l'accord de Me Legrand pendant cette période et restituer les montants afférents.
- ✓ Aucune transition n'est assurée : Il n'y a pas de Député Grand Maître, l'ancien ayant démissionné, le dernier nommé l'ayant été par quelqu'un qui n'en avait pas la compétence.
- ✓ En l'état actuel, on voit mal comment l'Assemblée Générale pourrait se tenir.
- ✓ le 4 février, date envisagée par Me Legrand et dans les conditions précisées dans la convocation et avec l'intervention de la société Cecurity.com, alors que les conséquences de l'Arrêt de ce jour auront une influence décisive sur la composition du collège électoral (Délégués des Loges et comité des membres de droit ou Souverain Grand Comité).

L'ULRF et ses partenaires étudient cette situation et livreront rapidement une analyse précise des conséquences de ces événements historiques et leurs préconisations.

Ils savent que François Stifani et ses complices vont chercher par tous les moyens à échapper aux conséquences de ce jugement. Mais ils attendent aussi les résultats des actions en référé en cours, avec en particulier la demande de communication des comptes de l'Association et des entités périphériques, et notamment du Grand Livre, dont l'étude approfondie leur a toujours été interdite.

On voit mal, dans les circonstances actuelles, comment Maître Legrand pourrait persister à leur en refuser l'accès.

Ajoutons en conclusion que nous nous réjouissons sans réserve de cet arrêt, qui confirme les positions juridiques que nous soutenons depuis deux ans, et qui ouvre enfin de réelles perspectives pour nos projets maçonniques.

Car c'est ce qui compte avant tout, et après l'élan des Conventions Provinciales de l'ULRF, la Convention nationale du 28 janvier permettra de confirmer la force et la vigueur de nos espoirs communs en la Reconstruction d'une Maçonnerie traditionnelle débarrassée des oripeaux métalliques qui nous ont fait tant de mal ».

SAMEDI 14 JANVIER.

COUR D'APPEL : LES FRERES DE LA COTE TRES MAL A L'AISE POUR SE JUSTIFIER FACE A LEURS FIDELES.

Face à la prise de position de la cour d'Appel, le myosotis PACA constate qu'il devient « [Dur, dur pour les frères ultra de la côte](#) » de donner des explications à ceux qui les ont cru tous au long de ces derniers mois ! Analysant la position très inconfortable dans laquelle se retrouvent les leaders du clan Stifanien. César observe qu'ils se retrouvent dans la même position que les gourous d'une secte qui auraient annoncé la fin du monde, alors que celle-ci n'a pas eu lieu.

Et l'article de relater les réactions les plus fréquentes des leaders des groupes confrontés à ce type de contradiction fondamentale, et de constater la similitude des réactions :

1. **Déni de la réalité** : C'est effectivement, ce que s'efforce de faire les avocats de M. Stifani
2. **Faire du prosélytisme** par la participation à un « acte de sauvetage » ou de « défense » seule comptant la sensation d'effroi provoquée par les affirmations des prosélytes : Or on observe, là aussi, le lancement d'une [campagne de soutien et d'adhésion aux Valeurs de la GLNF](#) exploitant ce type de mécanisme de l'effroi.
3. **Renforcer l'isolement** du groupe ; le couper du monde extérieur : A ce titre on observe la création par l'équipe des frères de la côte de sa propre juridiction d'un nouveau rite français avec donc son propre [atelier supérieur](#) !

L'article conclut en constatant que **la bataille pour une profonde rénovation n'est nullement achevée** et qu'il reste primordial de **rejoindre massivement L'ULRF**, tant à titre individuel que par loges entières.

COUR D'APPEL : BREVES - UN HISTORIQUE DE DESINFORMATIONS.

« [Vous voulez être bien désinformés... Lisez Brèves !](#) » Tel est le titre de l'article du [myosotis Maine-Atlantique](#) dans lequel il brosse un tableau rigoureux de l'intoxication et de la désinformation pratiquée par les organes de communication d'Ephèsse.

Pour ce faire, il reprend le florilège des différentes Brèves émises depuis 2010 dont il commente les contradictions. L'article en conclusion retient que l'arrêt constitue

- ✓ Un grand pas qui a été fait... et qui va tout changer.
- ✓ que « le montage Legrand-Stifani » est par terre et s'interroge sur la tenue du 4 février.
- ✓ Qu'il reste à venir les comparutions devant la justice du 19 janvier et du 2 février, sans oublier la convention nationale de L'ULRF le 28 janvier.

« En deux mots: ON N'EST PAS SORTIS DE L'AUBERGE ... mais le "Tenancier" a pris une sacrée "louche" dans la tronche ! Mais nous sommes toujours dans la reconstruction INTERNE ... pas dans une logique de SCISSION, comme ont voulu le faire croire certains !»

L' ULRF poursuit sa marche EN AVANT:

Préparation de la Convention nationale du 28 janvier

jeudi 12 janvier.

L'ULRF INFORME LA PREMIERE VAGUE DE DELEGUES ELUS LORS DES CONVENTION 7 JANVIER (DEUXIEME VAGUE LE 14) DES HORAIRES ET LIEU DE LA [CONVENTION NATIONALE DU 28 JANVIER](#) . ELLE AURA LIEU AU GRAND TEMPLE DE BINEAU DE 10H30 A 17H30, 65 BOULEVARD BINEAU - 92200 - NEUILLY SUR SEINE (METRO LOUISE-MICHEL).

Au lendemain de la seconde série de Convention, tous les délégués recevront une convocation contenant l'ordre du jour et toutes les informations nécessaires sur le déroulement de cette importante journée.

ULRF SUITE : LES PREMIERS RESULTATS SONDAGE EXPRIMENT UNE VOLONTE NETTE ET HOMOGENE.

L'ULRF commente les [premiers résultats](#) (reprise intégrale).

Les premières Conventions Provinciales de l'Union qui se sont tenues samedi 7 janvier sur tout le territoire ont déjà permis de rassembler près de 2 000 Frères.

A l'issue des deuxièmes Conventions Provinciales et parisiennes du 14 janvier, et en vue de la préparation de la Convention Nationale du 28 janvier, une première synthèse sera publiée.

On peut déjà relever **l'identité de vues et de constats des Frères participants à ces Conventions**, comme en témoigne les résultats du sondage lancé le 20 décembre et qui, au 6 janvier avait recueilli **4 535 réponses**.

On soulignera la **représentativité de ces résultats** : soumis à une liste de diffusion de l'ordre de 15 000 adresses mails, il a enregistré un taux de retour particulièrement élevé de 30% (*quand les taux généralement constatés de ce type de sondage dépassent rarement les 5%*).

On notera également qu'il représente un échantillon de plus de 10% des Membres de la GLNF, et qu'à ces deux titres, il reflète de façon indiscutable un état d'esprit général face à la crise actuelle.

Ces chiffres sont d'autant plus incontestables que, si les questions que pose l'Union des Loges Régulières Françaises recueillent l'assentiment plus que majoritaire des participants, il convient de noter que seuls 55% des sondés ont déclaré être Membres de l'Union, quand 23% envisagent de le devenir et que 22% ne l'envisagent pas.

Ces résultats, arrêtés au 6 janvier sont disponibles sous deux formes : [résultats d'ensemble](#) et [tris croisés](#) sur les critères de Rites et d'appartenance à l'Union. On relèvera qu'à la majorité des questions posées, les réponses varient peu, quel que soit le critère retenu.

Au-delà de tous les clivages existants au sein de l'opposition, on ne peut que se réjouir de **ce large consensus**, dont témoignent par ailleurs les récentes prises de position d'autres mouvements de l'opposition, et qui s'inscrit **dans la continuité des propositions du Livre Blanc** présenté à la suite des Assises de Montreuil.

DIMANCHE 8 JANVIER.

CONVENTIONS ULRF SUITE : NICE-MATIN

Le **myosotis de Neustrie** ne résiste pas à publier dans son [article](#) l'éditorial du compte rendu de Jean-Paul FRONZES (Nice-Matin).

Celui-ci relate le très beau succès de la convention qui s'est déroulée sur Nice-Nord, terres originelles et l'un des derniers bastions des pros Stifani et consorts.

« N'hésitant plus à se montrer, les opposants de L'ULRF à François Stifani ont entamé la convention avec force. » et de citer quelques extraits d'un des membres de l'équipe locale de L'ULRF:

- ✓ « Au-delà de leurs différences, tous les frères présents aujourd'hui ont un objectif commun : virer François Stifani ! »
- ✓ « Face aux dérives de la direction de la GLNF et à un système quasi soviétique, nous devons être unis et nombreux »
- ✓ « Il y a le combat officiel qui nous réunit aujourd'hui mais aussi les combats de l'ombre, politique judiciaire... »
- ✓ « L'éventuel départ de la GLNF n'interviendra qu'après épuisement de toutes les autres options »

ULRF : CREATION DU RASSEMBLEMENT DES MAÇONS REGULIERS DU RITE STANDARD D'ECOSSE.

Les Maisons et Rassemblements adhérents à **L'ULRF** sont des espaces de dialogue pour les Frères d'un même Rite qui souhaitent se retrouver, échanger et mettre en œuvre des solutions pérennes vers le retour à une Maçonnerie Traditionnelle et apaisée. ([Article](#))

Faisant suite au succès des conventions de L'ULRF du samedi 7 janvier et après les Rites Français, Ecossais Ancien et Accepté et Émulation, les Maçons du Rite Standard d'Ecosse se regroupent et créent le Rassemblement des Maçons Réguliers du Standard d'Ecosse (maisonrse@yahoo.fr).

Le **myosotis PACA** précise dans son [article](#) qu'il devient de plus en plus évident que L'ULRF est le pivot opérationnel de l'opposition au régime dictatorial stifanien.

Il ajoute qu'à ce rythme, il ne serait pas étonnant de voir les maçons réguliers de tous les rites se doter de leurs propres rassemblements ou maisons au sein de L'ULRF.

Il ajoute que lorsqu'un Frère adhère à l'ULRF, il est automatiquement rattaché à la Maison ou au Rassemblement correspondant au rite qu'il a déclaré être son rite principal. Son adhésion à l'ULRF entraîne de facto son adhésion au Rassemblement correspondant.

ULRF : APPEL DE LA MAISON DU RITE FRANÇAIS

MMRRF dans sa « [dernière nouvelle du 9 janvier 2012](#) » lance un appel :

« Quelle que soit la position de votre loge vis-à-vis de l'adhésion à L'ULRF, vous devez vous y inscrire à titre individuel ! [Formulaire d'inscription individuelle](#)

En effet, lors des conventions régionales, des frères se croyant inscrits à L'ULRF ont appris qu'il ne l'était pas bien que leur loge le fut ! Ne vous dites pas que votre secrétaire de loge l'a fait ou le fera pour vous ! NDLR : il en va de même pour tous les autres rites !

LES AVATARS A REPETITION DE ME LEGRAND :

ELLE-MEME ET LA GLNF CONDAMNEES DANS L'AFFAIRE APHEC.

MARDI 10 JANVIER.

Le **myosotis Paris Grande-Arche** nous informe dans son [article](#) que **la GLNF est expulsée des locaux de l'APHEC** de Puteaux avec l'aide de la force publique si nécessaire.

La liquidation de l'astreinte à l'encontre de Me Legrand, es qualité, est liquidée pour la somme de 11 000 EUR ainsi qu'à 2 500 EUR pour frais de procédure.

Il conclut : notre bon ZECC...HINI est à la rue...

Et le **myosotis Picardie Plaine de France** de préciser : [un SDF de plus !](#)

Le **myosotis Neuilly-Bineau** dans son [article](#) nous rappelle le texte de l'assignation en référé d'heure à heure contre la GLNF du fait de l'OPA sauvage du sieur ZECC... « Harcourt » d'arguments intelligents !

Le **myosotis PACA** pousse un petit peu plus l'analyse en soulignant qu'il fait un « [Sale temps pour Me Legrand](#) » et que cette condamnation est très significative attendu qu'elle constitue la sanction d'une attitude et d'un parti pris qui vont à l'opposé de ce que devraient être ceux d'un professionnel.

Il relève aussi que le TGI de Nanterre nous a laissé la possibilité de requérir le concours de la force publique pour l'expulsion de la GLNF et de tous les occupants de son chef. Il se demande alors s'il ne s'agirait pas d'une phrase prémonitoire, pour d'autres lieux...

Quant au **myosotis des Batignolles**, il crée tout spécialement une chanson sur l'air de « Capri, c'est fini » intitulée « [ZECC...HINI, t'es fini !](#) »

LES AVATARS SUITE : ME LEGRAND CONDAMNEE FACE AU COSEM !

Le **myosotis d'Aquitaine** élargit la réflexion sur les **avatars à répétition subis par Me Legrand** en titrant son article : « [Une femme bien en Cour !](#) »

Relevant l'étrange et troublante coïncidence entre les réunions des conventions et l'annonce de l'AG du 4 février, celui-ci s'interroge sur un hasard et demande s'il serait bien orchestré ?

Mais c'est surtout l'intégrité et l'éthique de Me Legrand qui lui pose problème, celle-ci est inquiétée dans l'affaire de la COSEM au même titre que son avocat en conflit d'intérêts. Par ailleurs on retrouve le même juge Kurz ?

Ces noms ne vous parlent-ils point ? Bizarre, vous avez dit bizarre ?

ARTICLES DIVERS

DIMANCHE 8 JANVIER.

FMR PROPOSE DE FAIRE FACE AUX SUSPENSIONS.

DE L'INTÉRÊT POUR LES LOGES ET LES FRÈRES DE NOUS TRANSMETTRE SANS DÉLAI LES DÉCRETS DE SUSPENSIONS DE LEUR LOGE.

À la lecture de la convocation que vient d'adresser Me LEGRAND pour l'AG du 4 Février 2012 chacun comprendra les raisons de la précipitation avec laquelle les GMP encore sous le joug de François Stifani adressent depuis fin décembre aux loges des décrets de suspension pour des motifs divers, invitant par ailleurs les frères à régler directement leur cotisation 2011 – 2012 à la GLNF.

IL S'AGIT POUR EUX, DIT FMR, DE S'ASSURER A N'IMPORTE QUEL PRIX D'UNE MAJORITÉ A L'AG.

Il importe donc que vous transmettiez directement et le plus rapidement possible à FMR ces décrets de suspension avec la liste des frères, afin de pouvoir faire état de ces manœuvres fallacieuses lors des procédures en cours.

Chaque Frère qui fait l'objet de sanctions (suspension, radiation, démission forcée, ...) est par ailleurs invité à **se manifester individuellement auprès de FMR en transmettant** :

- 1) [Le pouvoir de représentation en justice](#)
- 2) De répondre au [questionnaire en ligne](#).

Sur le même sujet, **le myosotis PACA** a édité un modèle de lettre RAR à destination des pseudo GMP locaux que chaque frère des loges soi-disant « mises en sommeil » doit envoyer en réponse à la lettre espérant vous voir quitter la GLNF. Ce modèle est placé **en annexe 1**.

APPEL NI NI

Les myosotis Grand Couronne, Dauphiné et neully-Bineau rappellent qu'ils soutiennent l'appel lancé par **Ni-Ni** [article](#),

Cette action ayant pour but d'appuyer [l'assignation en référé d'heure](#) à heure en date du 2 février 2012 exigeant la modification de l'article 2-3 ainsi que la mise à l'ordre du jour de l'élection du président de l'association GLNF et Grand Maître de l'Obédience, cela en faisant parvenir une Requête à Me Legrand : headlexmlegrand@yahoo.fr

LUNDI 9 JANVIER.

IMBROGLIO POUR LE 4 FEVRIER 2012.

Le **myosotis de Neustrie** s'interroge dans son [article](#) sur l'imbroglio concernant l'AG du 4 février et plus particulièrement sur les points numéros 9 10 et 11 de son ordre du jour.

Celle-ci, organisée en sous-main par le guide et ses apparatchiks, s'adresse aux membres de droit et délégués : or le droit n'est pas respecté car tout membre d'une association doit être informé et avoir la possibilité de participer à l'AG de son association.

Un autre point l'interpelle : QUI aura reçu réellement cette convocation ? Et de rappeler que tous ceux qui sont concernés par une mesure disciplinaire inique doivent se rapprocher de FMR : [communiqué important](#).

Nouvelle interrogation : le président (Me Legrand) convoque donc une AG sans s'occuper du collège des votants sans attendre ni le jugement de la cour d'appel ni le référé du 19 janvier alors que les reports successifs de l'AG en étaient la conséquence directe !

L'article poursuit par une démonstration qui met en exergue les incohérences et chaussees trappes du plan Legrand. Une seule solution : voter négativement et en masse à cette assemblée générale pour leur ôter le nerf de la guerre.

TEMPLES DISPONIBLES

Le blog des [opérations de L'ULRF](#) recense « [les temples disponibles](#) » pour les tenues et les agapes.

Dans la mesure où les frères ont connaissance d'autres disponibilités, il souhaiterait que qu'ils l'en informent au moyen du formulaire de contact de son blog : [contact](#)

QUE CHERCHE-T-IL ... A NE PAS VOIR ?

Le [myosotis Albi Quercy Rouergue](#) produit un [article](#) illustré très percutant et concis car ne comportant que cette question d'importance.

LE ZELEDATEUR SE STIFANISE...

Le [myosotis de Neustrie](#) nous apprend dans son [article](#) que le GMP produit des ordonnances iniques à la chaîne : la machine à pondre des ordonnances vient de se mettre en marche, et ce n'est que le début ! Le motif invoqué : «... Compromettre le fonctionnement harmonieux de l'ordre... ». Pas de la province, pas de l'obéissance, non, de l'ordre !

Quelles que soient les gesticulations dignes d'un totalitarisme en déroute, RIEN, rien ne nous fera changer de chemin et de vision de l'avenir concernant votre franc-maçonnerie régulière et de tradition française.

MARDI 10 JANVIER.

FRANC MAÇONNERIE : UNE CRISE LIBÉRATRICE EN MARCHÉ ?

Le journaliste Philippe Vassé, du site [Agoravox](#), produit un [article](#) d'analyse approfondie sur la crise actuelle de la GLNF en se basant principalement sur l'exploitation des éditoriaux publiés par le journal et le blog la Lumière de l'Express. À lire toutefois d'un regard critique...

La crise majeure de la GLNF tend à devenir la crise publique de la franc-maçonnerie française dans un contexte environnemental, politique et sociétal de plus en plus agité, ce qui représente un tournant majeur dans l'histoire de la franc-maçonnerie française.

Les francs-maçons de base, dont le seuil de tolérance vient de s'effondrer abruptement, expriment désormais ouvertement leur révolte devant les dérives affairistes qui ont frappé et frappent encore leurs obédiences.

Ce déferlement d'une parole libérée, trop longtemps bridée et contenue, entend désormais jouer un rôle essentiel dans le destin des obédiences.

Et l'éditorialiste de démontrer avec grande méticulosité toutes ses affirmations sur l'affairisme, sur la politisation des obédiences, sur l'émergence de dossiers sulfureux,..., dont « la part belle » revient majoritairement à la GLNF et à son « petit dictateur ».

Le [myosotis de Neuilly-Bineau](#) commente cet éditorial : [est-ce une crise libératrice ?](#)

La réponse à cette question est fournie dans sa conclusion :

«...Elle ne sera cependant probablement libératrice que lorsque qu'une réflexion profonde, individuelle et collective, aura été menée quant à l'éthique sur laquelle « refonder » la Maçonnerie.

Sinon nous courons le risque avéré de voir se reproduire le principe de Lampedusa : Tout changer pour ne rien changer.

Et nous retomberons bientôt sous un nouveau joug. »

LES MUTINS DE PANURGE.

Tel est le titre de [l'article](#) du [myosotis BBC-Lorraine](#) dans lequel sont analysés les vœux du Grand conseil plus orientés vers une future campagne électorale que vers la vérité.

Après quelques morceaux choisis, il relève que les coups bas sont de mauvaise foi et sont devenus la règle du simili pouvoir en place.

Le [myosotis Maine-Atlantique](#) nous informe dans « [Massacre à la tronçonneuse : Éphèsse - le retour !](#) » que Pisan sent l'écurie et l'approche d'une AG : il élimine systématiquement tous les opposants.

Et de citer l'exemple de la province d'Austrasie-Champagne-Ardenne dans laquelle viennent d'être suspendues et donc privées de vote 30 loges sur 44 ! Oui vous avez bien lu : 30 sur 44...

Inutile de relever que les motifs invoqués sont quelconques, nuls et non avendus, comme par exemple de tenir une tenue dans un Orient autre que celui mentionné dans la charte de la loge sans prendre en considération que l'accès au temple leur était interdit !

Il nous apprend aussi que le virus saisonnier touche aussi la province de Bretagne : 5 loges suspendues...Et les exemples pourraient se multiplier, notamment dans le grand sud-est. N'oublions pas aussi le Val de Loire pour lequel c'est toute la province qui fut suspendue.

L'auteur se pose une question primordiale : « comment des maçons sincères peuvent-ils ne pas se révolter contre ces méthodes de régime totalitaire ? »

Le [myosotis réunionnais](#) précise quant à lui dans « [ils ont testé pour vous...](#) » que **la mise en sommeil d'une loge n'existe pas à titre de sanction à la GLNF !** Elle ne peut être l'effet que d'une demande expresse de la loge et que seule la démission reconnue est celle concernant un acte volontaire et sans équivoque.

Il soupçonne que la mise en sommeil de 2 loges à la Réunion était vraisemblablement un test lancé par la direction de Pisan et, devant le peu de réaction des frères, il a été approuvé et mis en place à grande échelle sur la métropole.

Il relève toutefois que contrairement à la métropole, aucun des frères des 2 loges concernées n'a, à ce jour, reçu cette fameuse lettre de démission d'office.

JEUDI 12 JANVIER.

BON ANNIVERSAIRE !

Le [myosotis de Neustrie](#) nous informe du 2e anniversaire de son blog : [qui l'aurait imaginé ?](#)

Et de fournir quelques statistiques sur sa fréquentation :

375 971 visites uniques. 1 271 957 pages vues. Journée record le 7 décembre : 7672 pages vues et 1369 visiteurs uniques. 3393 commentaires.

Il conclut sur une note d'espoir :

«...Dés demain nous aurons, par la justice de notre pays que nous nous sommes engagés à respecter, une première réponse et peut-être même LA RÉPONSE.

Nous analyserons ce rendu de jugement et en tirerons les conséquences. Nous n'avons jamais été aussi près de la solution ».

MANIPULATIONS.

Le myosotis Isère-Léman-Savoie nous fait part des [manipulations du collège électoral : Monique botte en touche](#).

Il analyse pour cela le message de Pisan qui nous informe que l'organisation de l'AG du 4 février a été confiée à une société extérieure suivant les instructions de Me Legrand :

« ... En effet, Maître Legrand, ès qualités, investie par le Tribunal du seul pouvoir civil ou « profane », au sein de l'association, ne saurait se faire juge du bien-fondé ou de l'opportunité d'une décision prise par une autorité maçonnique. Elle ne peut que prendre acte d'une telle décision, qui s'impose à elle tant qu'elle n'a pas été annulée par l'autorité maçonnique compétente ou invalidée par une décision de justice exécutoire ».

Et de conclure : Si cela ne s'appelle pas botter en touche...

VAR : INTERDICTION DE SE REVEILLER SOUS PEINE DE SANCTIONS.

Le myosotis de PACA nous informe qu'il est [interdit de se réveiller sous peine de sanctions](#).

C'est la triste mésaventure de 2 frères éveillés et éminemment connus dans le Var qui viennent d'être suspendus, n'ayant pas imité les Coréens du Nord par un soutien indéfectible au dictateur le 3 décembre, mais qui surtout, ont été se renseigner et, encore plus grave, ont exprimé leurs ressentis lors de la convention régionale de L'ULRF le 7 janvier !

EN CONCLUSION

Cette nouvelle semaine devraient tout aussi intéressante.

Après l'euphorie créée par le texte de la Cour d'Appel, qui modifie complètement le paysage du conflit de la GLNF et qui va entrainer de multiples remises en cause, c'est une nouvelle réponse de justice est attendue pour la fin de la présente semaine.

Elle sera, elle aussi lourde de conséquences.

Soyons en certain c'est une semaine à rebondissements qui s'annonce.

Fraternellement

Philippe et Christian

ANNEXE 1

NOM – Prénom

A XXXXX, le XX janvier 2012

Adresse

À l'attention de Monsieur XXXXX XXXX (nom du pseudo GMP local)

Lettre RAR

Monsieur,

Suite à votre lettre RAR du XX XXXXXXX 20XX reçue le **XX janvier 2012**, je tiens à porter, à toutes fins utiles, à votre connaissance les remarques suivantes :

1. Je ne vous reconnais aucune existence ni pouvoir juridiques, ni autorité quelconque au sein de notre association GLNF, pour avoir été nommé par son président démissionnaire après sa démission. Tout décision prise par vous et me faisant grief est dès lors entachée d'illégalité et d'infamie.
2. La notion de « mise en sommeil » citée dans votre lettre n'existe pas au sein de la GLNF à titre de sanction telle que vous tentez de l'utiliser. Au surplus ni ma Loge ni moi-même ne l'avons sollicitée.
3. La démission étant un acte explicite et non équivoque de volonté, sachez que je n'entends pas « être démissionné » et encore moins démissionner de la GLNF.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom, prénom et signature

La copie des 3 documents mentionnés sont à adresser à :

FMR - 21, rue Caillaux - 75013 - PARIS - e-mail : fmr@fr.oleane.com